



La formation statutaire et professionnelle dans la fonction publique de l'État en 2022

Anthony CARUSO et Thomas FARGEAS

Les effectifs en formation ainsi que le nombre de jours de formation effectués par les personnels civils des ministères augmentent entre 2021 et 2022 – de 8% pour le nombre de jours suivis –, sans encore atteindre les niveaux de 2019. La hausse du nombre de jours de formation concerne davantage la formation professionnelle (+ 18% à champ constant) que la formation statutaire (quasi stable à champ constant), qui est obligatoire et qui avait été moins impactée par la crise sanitaire.

Le temps passé en formation s'élève à 4,5 jours par agent en 2022, dont 2,1 jours de formation statutaire et 2,4 jours de formation professionnelle. Il demeure plus élevé pour les personnels de catégorie B, qui ont suivi en moyenne 9,0 jours de formation en 2022, contre respectivement 4,7 et 3,4 jours pour les personnels de catégories C et A. Les femmes ont passé en moyenne 4,0 jours en formation en 2022, contre 5,5 jours pour les hommes.

La formation continue représente la plus grande part des jours de formation professionnelle (79%), les congés de formation professionnelle en représentent 11% et la préparation des examens et des concours 9%.

En 2022, 7,6 millions de jours de formation (voir Définitions et méthode) ont été dispensés aux personnels de la fonction publique de l'État (Figure ①). Ce nombre est en hausse de 8% par rapport à 2021, sans encore rattraper le niveau d'avant la crise sanitaire.

Chaque agent a suivi en moyenne 4,5 jours de formation durant l'année 2022, se répartissant en 2,4 jours de formation professionnelle et 2,1 jours de formation statutaire. Le nombre moyen de jours suivis est orienté à la hausse depuis 2020. Hors congés de formation professionnelle, cette hausse peut être estimée à + 0,2 jour par rapport à 2021 et à + 0,8 jour par rapport à 2020, au creux de la crise sanitaire. Il reste toutefois inférieur au nombre moyen de jours suivis en 2019 (4,7).

Les agents de catégorie B restent ceux qui effectuent le plus de jours de formation : 9,0 jours en moyenne par

agent en 2022, contre 3,4 pour les agents de catégorie A et 4,7 pour ceux de catégorie C. Les femmes ont passé en moyenne 4,0 jours en formation, contre 5,5 jours pour les hommes (Figure ②).

La formation statutaire délivrée à plus d'agents qu'en 2021, mais d'une durée moins longue

La formation statutaire est une formation obligatoire définie dans le statut de certains agents publics (voir Définitions et méthode). Les ministères gestionnaires de corps de fonctionnaires nécessitant une formation statutaire longue y consacrent logiquement un effort plus important. Ainsi, la formation statutaire des personnels du ministère de la Justice, notamment pour les magistrats du corps judiciaire, les greffiers et les

corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, représente en moyenne 9,8 jours par agent en 2022. De même, la formation statutaire du ministère de l'Économie et des Finances s'élève à 7,7 jours par agent.

Par rapport à 2021, le nombre de jours de formation statutaire est resté quasi stable, alors que celui des effectifs en formation a augmenté de 6%. Cette hausse est principalement portée par le ministère de l'Éducation nationale.

Le nombre de jours de formation statutaire par agent est en moyenne plus faible pour les femmes que pour les hommes : 1,7 jour contre 2,8 jours en 2022. Comme

il s'agit de formations obligatoires, cet écart s'explique essentiellement par le fait que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les corps délivrant relativement peu de formations statutaires (professeur, adjoint administratif, etc.).

Le nombre moyen de jours passés en formation statutaire s'élève en 2022 à 5,2 pour les agents de catégorie B, alors qu'il est de 2,5 par agent de catégorie C et de seulement 1,2 pour ceux de catégorie A. Ces écarts entre les catégories s'expliquent par l'obligation de suivre une formation statutaire pour de nombreux corps de catégorie B, mais également de catégorie C (gardien de la paix, greffier, surveillant pénitentiaire, etc.).

Figure 1 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation par ministère en 2022

Ministères	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽²⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽²⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽²⁾
Agriculture et Souveraineté alimentaire	700	91 800	3,1	22 300	42 800	1,4	23 000	134 600	4,5
Armées	2 800	19 800	0,3	53 400	152 000	2,2	56 200	171 800	2,5
Culture	100	7 500	0,3	28 600	58 400	2,4	28 700	65 900	2,7
Europe et Affaires étrangères	300	300	0,1	5 600	32 000	8,7	5 900	32 300	8,7
Ministères économiques et financiers	43 200	996 200	7,7	508 200	570 600	4,4	551 400	1 566 800	12,1
Éducation nationale ⁽¹⁾	123 700	179 900	0,2	1 175 600	1 778 900	1,7	1 299 300	1 958 800	1,9
Intérieur et Outre-mer	387 700	1 036 100	5,2	406 700	668 900	3,3	794 400	1 704 900	8,5
Justice	13 300	899 700	9,8	127 300	363 800	4,0	140 600	1 263 500	13,8
Services du Premier ministre	4 500	5 900	0,5	17 900	23 100	2,2	22 400	29 000	2,7
Ministères sociaux	200	64 200	4,8	17 200	31 000	2,3	17 400	95 200	7,1
Transition écologique et solidaire	8 200	102 800	2,2	93 200	140 100	3,0	101 400	242 900	5,3
Formation interministérielle	1 700	98 100	-	79 700	199 800	-	81 400	297 900	-
Ensemble, hors Éducation nationale	462 600	3 322 300	5,4	1 360 000	2 282 500	3,7	1 822 500	5 604 800	9,1
Ensemble, y compris Éducation nationale⁽¹⁾	586 200	3 502 200	2,1	2 535 600	4 061 500	2,4	3 121 900	7 563 600	4,5
Évolution 2022/2021⁽³⁾	6 %	- 0 %	- 1 %	17 %	18 %	16 %	15 %	8 %	7 %

Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP-SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger. Les ministères de la Justice et de la Culture intègrent les effectifs en formation de certains EPA (établissements publics à caractère administratif), dont ceux de l'École nationale de la magistrature et du musée du Louvre, par exemple.

(1) Hors Jeunesse, Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation.

(2) Nombre de jours de formation suivis au cours de l'année 2022 rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année 2022. Les effectifs utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, Insee).

(3) Les évolutions ont été calculées à champ constant. Elles ne tiennent pas compte des ministères qui ont vu leur champ d'étude évoluer entre 2021 et 2022, notamment le ministère de l'Agriculture, les ministères sociaux et une partie de l'Éducation nationale (voir Définitions et méthode).

Lecture : En 2022, les agents ont suivi en moyenne 4,5 jours de formation, dont 2,1 jours de formation statutaire et 2,4 jours de formation professionnelle.

Figure 2 : Nombre moyen de jours de formation par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2022

en nombre de jours

		Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
		Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent
Catégorie A	Femmes	861 500	1,1	1 646 800	2,1	2 508 300	3,3
	Hommes	521 100	1,5	759 900	2,1	1 280 900	3,6
	Ensemble	1 382 600	1,2	2 406 600	2,1	3 789 200	3,4
Catégorie B	Femmes	638 800	5,2	458 200	3,7	1 097 000	9,0
	Hommes	782 300	5,2	573 600	3,8	1 355 900	8,9
	Ensemble	1 421 100	5,2	1 031 800	3,8	2 452 900	9,0
Catégorie C et ouvriers d'État	Femmes	329 500	1,9	314 400	1,8	643 900	3,6
	Hommes	368 900	3,7	308 600	3,1	677 500	6,7
	Ensemble	698 400	2,5	623 100	2,2	1 321 500	4,7
Ensemble	Femmes	1 829 900	1,7	2 419 300	2,3	4 249 200	4,0
	Hommes	1 672 300	2,8	1 642 100	2,7	3 314 400	5,5
	Ensemble	3 502 200	2,1	4 061 500	2,4	7 563 600	4,5

Sources : Enquête annuelle Formation, DGAFP-SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger. Les ministères de la Justice et de la Culture intègrent les effectifs en formation de certains EPA (établissements publics à caractère administratif), dont ceux de l'École nationale de la magistrature et du musée du Louvre, par exemple.

Note : Ces données ne sont pas comparables à celles publiées l'année précédente pour 2021 en raison de changements de périmètre dans certains ministères, notamment dans l'Éducation nationale (voir Définitions et méthode).

Lecture : En 2022, les agents de catégorie B ont suivi en moyenne 9,0 jours de formation, dont 5,2 jours pour de la formation statutaire et 3,8 jours pour la formation professionnelle.

La formation professionnelle encore en hausse en 2022

La formation professionnelle est une formation généralement facultative¹, destinée à parfaire ou développer les compétences des agents au cours de leur carrière. Il existe plusieurs dispositifs de formation

professionnelle. La formation continue, dispositif le plus courant, représente 79% des jours de formation professionnelle effectués en 2022, soit 1,9 jour par agent (Figure 3). Le congé de formation professionnelle, qui concerne principalement les catégories A, représente 11% des jours de formation professionnelle en 2022. Enfin, la préparation aux examens et concours concerne 9% des jours suivis, soit 0,2 jour par agent.

Figure 3 : Nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent selon le dispositif et la catégorie hiérarchique en 2022

en nombre de jours

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C et ouvriers d'État	Ensemble des personnels	Répartition par dispositif (en %)
Formation continue	1,6	3,1	1,9	1,9	79
Congés de formation professionnelle	0,4	0,1	0,0	0,3	11
Préparation aux examens et concours	0,1	0,6	0,2	0,2	9
Période de professionnalisation	0,0	0,0	0,1	0,0	0
Bilan de compétences	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Validation des acquis de l'expérience	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Congé de transition professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Ensemble	2,1	3,8	2,2	2,4	100

Sources : Enquête annuelle Formation, DGAFP-SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger. Les ministères de la Justice et de la Culture intègrent les effectifs en formation de certains EPA (établissements publics à caractère administratif), dont ceux de l'École nationale de la magistrature et du musée du Louvre, par exemple.

Note : Ces données intègrent désormais les congés de formation professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, ce qui contribue à augmenter de 0,3 le nombre moyen de jours de formation suivis par l'ensemble des agents.

Lecture : En 2022, les agents ont suivi en moyenne 2,4 jours de formation professionnelle.

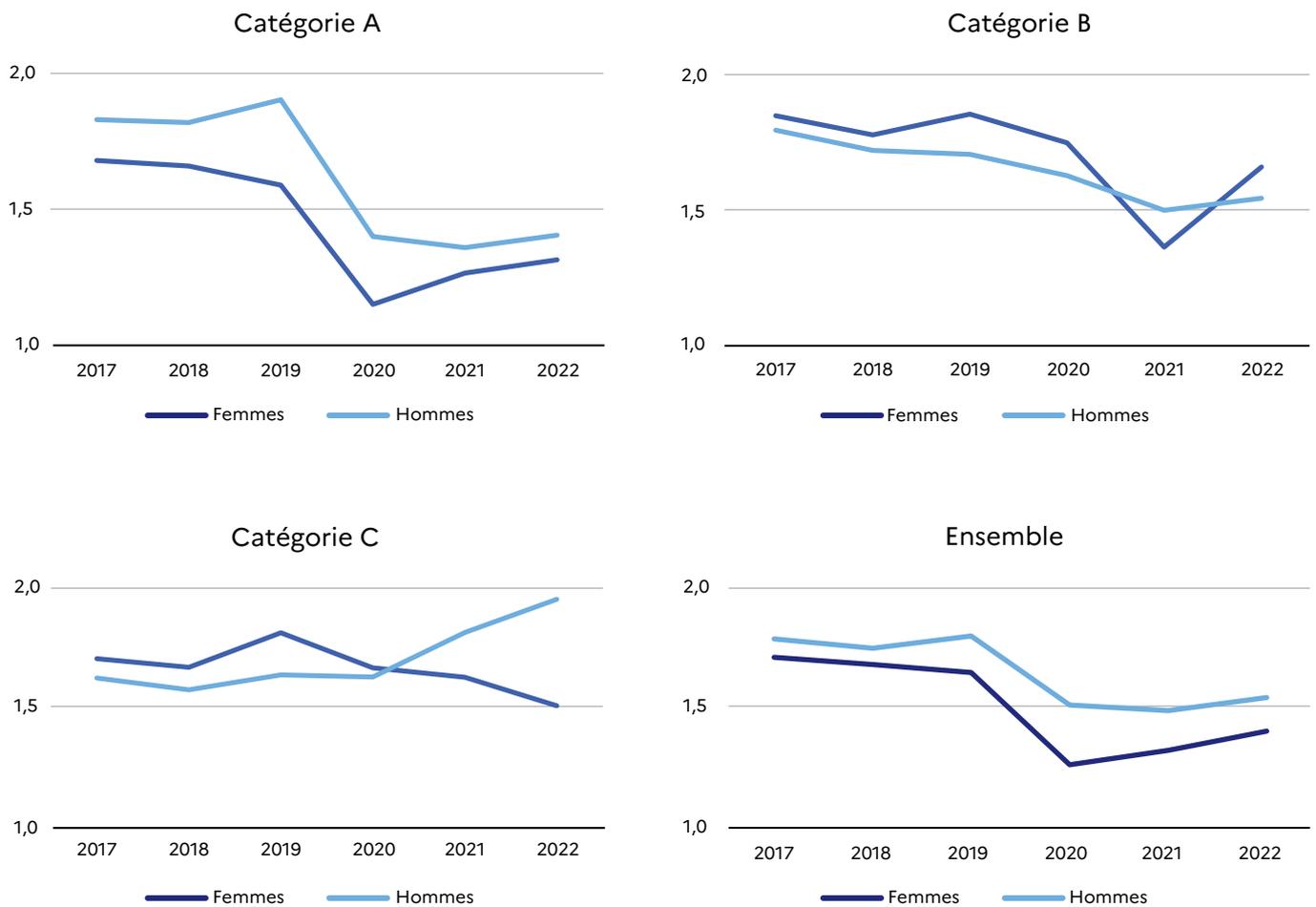
¹ Les actions de formation professionnelle peuvent être entreprises soit à l'initiative de l'administration, soit à celle de l'agent.

Le nombre de jours de formation professionnelle a augmenté de 18% entre 2021 et 2022 et celui des effectifs en formation de 17%, à champ constant, essentiellement du fait d'une forte hausse dans l'Éducation nationale (+ 27% à champ constant). Le nombre moyen de jours suivis au titre de la formation continue est en hausse de 0,3 jour par agent entre 2021 et 2022, tandis que le nombre moyen de jours dédiés à la préparation aux examens et concours reste stable,

à 0,2 jour par agent. La durée moyenne des actions de formation professionnelle est en très légère hausse en 2022, pour les hommes aussi bien que pour les femmes² (Figure 4). Selon la catégorie hiérarchique et le sexe des agents, cette durée est comprise entre 1,3 et 2,0 jours. Les agents de catégorie A sont ceux qui suivent les formations professionnelles les plus courtes : 1,3 jour pour les femmes (comme en 2021) et 1,4 jour pour les hommes (stable depuis 2020).

Figure 4 : Durée moyenne d'une action de formation professionnelle selon la catégorie hiérarchique et le sexe de 2017 à 2022

en nombre de jours



Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP-SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger. Les ministères de la Justice et de la Culture intègrent les effectifs en formation de certains EPA (établissements publics à caractère administratif), dont ceux de l'École nationale de la magistrature et du musée du Louvre. Les données du ministère de l'Éducation nationale concernant les congés de formation professionnelle, fournies en 2022 pour la première fois, n'ont pas été intégrées à ces séries.

Lecture : En 2022, les actions de formation professionnelle suivies par les femmes en catégorie A durent en moyenne 1,3 jour, contre 1,7 en 2017.

2 Hors congés de formation professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, cette donnée n'étant pas disponible en 2021.

Définitions et méthode

Source et champ : L'enquête annuelle Formation, réalisée par la DGAFP, collecte auprès des ministères le nombre d'agents ayant participé à une formation et le temps passé en formation. Cette enquête porte sur les agents civils, hors militaires, titulaires et non titulaires, des ministères hors établissements publics sous tutelle. Néanmoins, les données relatives aux ministères de la Culture et de la Justice intègrent les formations réalisées au sein de certains établissements publics sous tutelle, tels que le musée du Louvre ou l'École nationale de la magistrature.

Dans cette publication, le périmètre de la réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est limité au champ de l'Éducation nationale (donc hors Jeunesse et Sports). Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation n'est pas pris en compte, faute de données remontées.

Les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre les comparaisons dans le temps, les regroupements suivants sont réalisés :

- les ministères économiques et financiers comprennent les ministères des Finances et des Comptes publics, d'un côté, et de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, de l'autre, ainsi que d'autres administrations comme la Caisse des dépôts;
- les ministères sociaux correspondent à ceux des Affaires sociales, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social;
- les ministères de l'Intérieur et de l'Outre-mer ont également été regroupés;
- les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année considérée.

Évolutions à champ constant : Dans le but de fournir des évolutions les plus pertinentes possible, celles-ci ont été calculées «à champ constant», c'est-à-dire sur des données de nature comparable entre 2021 et 2022. Pour cela, les données des ministères dont le champ a évolué entre 2021 et 2022, pour quelque raison que ce soit, ont été mises de côté. Il en va ainsi notamment pour les données du ministère de l'Agriculture et des ministères sociaux, et aussi pour celles du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, remontées pour la première fois en 2022.

Concernant les données du ministère de l'Éducation nationale, le champ 2022 a évolué par rapport au champ 2021, avec notamment l'ajout cette année de données issues d'une nouvelle enquête concernant les congés de formation professionnelle. Afin de permettre une comparaison cohérente entre 2021 et 2022, un sous-champ des données du ministère de l'Éducation nationale, portant sur les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés, hors congés de formation professionnelle, a été extrait et utilisé lors des calculs d'évolution.

Le «champ constant» étudié représente 98% des stagiaires et 92% des jours-stagiaires en 2022.

À noter que l'ensemble des données mises de côté lors de ce calcul d'évolution sont bien prises en compte dans les données 2022 présentées dans les différentes figures de cette étude (à l'exception de celles concernant les congés de formation professionnelle du ministère de l'Éducation nationale dans la figure 4).

Définitions

Formation statutaire : La formation statutaire est obligatoire et fournit au fonctionnaire accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Elle apporte également des connaissances sur l'environnement dans lequel il va évoluer. Le contenu de la formation statutaire est fixé pour chaque corps par arrêté interministériel. Cet arrêté peut prévoir une modulation des obligations de formation comme des dispenses partielles de suivi de certains enseignements en fonction des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Cette formation est accomplie durant la période de stage.

Formation professionnelle : Dans cette étude, la formation professionnelle regroupe la formation continue et l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle autre que la formation statutaire.

La formation continue est destinée à maintenir ou à parfaire les compétences des fonctionnaires en vue d'assurer :

- leur adaptation immédiate au poste de travail;
- leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers;
- le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Outre la formation continue, différents dispositifs de formation professionnelle existent :

- les préparations aux concours et aux examens professionnels et autres procédures de promotion interne;
- la validation des acquis de l'expérience;
- le bilan de compétences;

- la période de professionnalisation;
- le congé de formation professionnelle, permettant d’approfondir sa formation en vue de satisfaire à des projets personnels et professionnels;
- le congé de transition professionnelle, qui permet de suivre une formation destinée à changer de métier ou de profession.

Formation interministérielle : La formation interministérielle regroupe dans cette étude les formations interministérielles déconcentrées, ainsi que les formations dispensées à l’IGPDE, à l’Ipag CPAG et dans les IRA.

Effectifs en formation : Il s’agit du nombre d’agents qui ont participé à au moins une partie d’une formation au cours de l’année. Un agent qui participe à plusieurs formations est compté autant de fois qu’il a suivi de formations.

Nombre de jours de formation : Produit de l’effectif en formation par le nombre de jours consacrés à cette formation.

Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction : Nombre de jours de formation suivis au cours d’une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l’année (Siasp).

S’abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**

Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**

Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Stats Rapides n° 106
ISSN : 2267-6483



STATISTIQUE
P U B L I Q U E
La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.